Catalogue no. 75F0002MIE — No. 011
ISSN: 1707-2840
ISBN: 0-662-38908-5

Research Paper

Income research paper series

Low Income Measurement in Canada

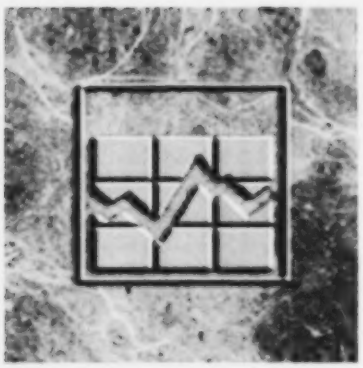

by Philip Giles

Income Statistics Division
5th floor, Jean Talon Building, Ottawa, K1A 0T6

Telephone: 613 951-7355

This paper represents the views of the author and does not necessarily reflect the opinions of Statistics Canada.

Statistics Canada Statistique Canada

Canada

106-04264/

How to obtain more information

Specific inquiries about this product and related statistics or services should be directed to: Client Services, Income Statistics Division, Statistics Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 ((613) 951-7355; (888) 297-7355; income@statcan.ca).

For information on the wide range of data available from Statistics Canada, you can contact us by calling one of our toll-free numbers. You can also contact us by e-mail or by visiting our website.

National inquiries line	**1 800 263-1136**
National telecommunications device for the hearing impaired	**1 800 363-7629**
Depository Services Program inquiries	**1 800 700-1033**
Fax line for Depository Services Program	**1 800 889-9734**
E-mail inquiries	**infostats@statcan.ca**
Website	**www.statcan.ca**

Information to access the product

This product, catalogue no. 75F0002MIE, is available for free. To obtain a single issue, visit our website at www.statcan.ca and select Our Products and Services.

Standards of service to the public

Statistics Canada is committed to serving its clients in a prompt, reliable and courteous manner and in the official language of their choice. To this end, the Agency has developed standards of service that its employees observe in serving its clients. To obtain a copy of these service standards, please contact Statistics Canada toll free at 1 800 263-1136.

Statistics Canada
Income Statistics Division

Income research paper series

Low Income Measurement in Canada

Published by authority of the Minister responsible for Statistics Canada

© Minister of Industry, 2004

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording or otherwise without prior written permission from Licence Services, Marketing Division, Statistics Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

December 2004

Catalogue no. 75F0002MIE

ISSN: 1707-2840

ISBN: 0-662-38908-5

Frequency: Occasional

Ottawa

La version française de cette publication est disponible sur demande (n° 75F0002MIF au catalogue).

Note of appreciation

Canada owes the success of its statistical system to a long-standing partnership between Statistics Canada, the citizens of Canada, its businesses, governments and other institutions. Accurate and timely statistical information could not be produced without their continued cooperation and goodwill

Abstract

The measurement of low income in Canada has a long history. This paper consolidates existing information into one document and indicates the current status of the three measures of low income in Canada: the Low Income Cutoffs (LICOs), the Low Income Measures (LIMs) and the Market Basket Measure (MBM). The methodology of each of the three measures is presented in this paper. Future developments with respect to low income measurement in Canada are also included in this paper.

Table of Contents

1. Introduction 6
2. Comparison of measures of low income 8
3. Methodology of the Low-income cutoffs (LICO) 10
4. Methodology of the Low income measures (LIM) 13
5. Methodology of the Market Basket Measure (MBM) 15
6. Future developments 19

1. Introduction

The measurement of low income in Canada has a long history. In the mid 1960s, research at Statistics Canada led to the development of the Low Income Cutoffs (LICOs). These lines were developed to indicate an income threshold below which a family is likely to spend significantly more of its income on food, shelter and clothing than the average family.

Released in 1967, the first LICOs used the 1959 Survey of Family Expenditures (FAMEX). There were 5 cutoffs, corresponding to families of sizes 1, 2, 3, 4 and 5 or more. The 1959 cutoffs were updated annually using the Consumer Price Index. A new set of LICOs were generated using data from the 1969 FAMEX. The methodology was identical except that the number of lines was extended from 5 to 35, based on family sizes up to 7 and over, that were each crossed by 5 geographical areas. The geographical areas corresponded to the size of area of residence, from rural to large urban. Subsequent LICO base years were 1978, 1986 and 1992.

The other measure of low income generated by Statistics Canada, the Low Income Measures (LIMs) have been produced since 1991 (although the time series has been extended back). The LIM is defined as half the median family income (income is adjusted for the family size). LIMs are the most frequently used measure internationally, particularly when making comparisons between countries. The primary reason for its popularity is its simplicity of calculation, unfortunately not because of a sound scientific justification.

Starting in 1997, the Market Basket Measure (MBM) was developed by Human Resources Development Canada in consultation with a Federal-Provincial-Territorial Working Group of officials on Social Development Research and Information. As its name implies, the Market Basket Measure is a "goods and services" rather than a "relative" indicator of low income. The MBM estimates the cost of a specific basket of goods and services for the reference year, assuming that all items in the basket were entirely provided for out of the spending of the household. Any household with a level of income lower than the cost of the

basket is considered to be living in low income. The MBM lines have been released for reference year 2000. Low income rates and other statistics have been produced using these lines. To date, statistics for this one year only have been released.

This paper pulls together information from a number of documents. The contribution it makes is to consolidate existing information into one document and to indicate the current status of each of the measures. The most recent of the source documents are listed below. In turn, these documents reference previous reports on the topic of low income measurement in Canada. For those who find the content of this paper is not sufficiently detailed, these papers contain more detail than is included here.

- **Low income cutoffs from 1994 - 2003 and low income measures from 1992 - 2001**
  Income Statistics Division, Statistics Canada, 2004
  Statistics Canada Catalogue no. 75F0002MIE2004002
  http://www.statcan.ca/english/research/75F0002MIE/75F0002MIE2004002.pdf
  http://www.statcan.ca/francais/research/75F0002MIF/75F0002MIF2004002.pdf

- **Exploration of methodological issues in the development of HRDC's Market Basket Measure**
  Sylvie Michaud, Cathy Cotton and Kevin Bishop
  Income Statistics Division, 2004
  Statistics Canada Catalogue no. 75F0002MIE2004001
  http://www.statcan.ca/english/research/75F0002MIE/75F0002MIE2004001.pdf
  http://www.statcan.ca/francais/research/75F0002MIF/75F0002MIF2004001.pdf

- **Understanding the 2000 low income statistics based on the Market Basket Measure**
  Applied Research Branch, Strategic Policy, Human Resources Development Canada, 2003
  HRDC Catalogue no. RH63-1/569-03-03
  http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/Collection/RH63-1-569-03-03E.pdf
  http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/Collection/RH63-1-569-03-03F.pdf

2. Comparison of measures of low income

The methodology for each of the measures is described in more detail in subsequent sections. However, a few noteworthy comments are appropriate here:

All three measures use the "economic family" as the entity in which economic resources are shared. The economic family is defined as the group of persons living in the same household who are related by blood, marriage, common-law or adoption. So three generation families are considered one economic family, but three unrelated persons sharing a dwelling as room-mates would be considered to be three economic families.

All three measures use income as the basis for defining the low income population. While income is frequently used in this way, primarily due to data availability, alternative approaches to measurement of low income could use such other characteristics such as expenditures, assets, stage of life (full-time student, parent with young children, retired) or a combination of these to assess whether a particular person or family is in low income.

So the basic approach to defining low income is the same for each of the measures; i.e., a cutoff is determined and is compared to the income of an economic family (derived as the sum of the income of each individual in the family). A family with income less than the cutoff is defined as being in low income; otherwise not. All persons within an economic family are assigned the low income characteristic of the family in which they live.

Although there are many similarities among the measures, there is one significant difference. Different income concepts are used. For the LICO and LIM, two different income measures are used: before-tax income and after-tax income. Before-tax income is the sum of income from employment (both paid and self employment), investment income, retirement income and income from

government transfer programs. After-tax income is before-tax income with income taxes paid deducted.

Statistics Canada highlights the use of after-tax income for low income measurement. There are several reasons for this. First, both income taxes and transfers are methods of income redistribution. The before-tax rates only partly reflect the entire redistributive impact of Canada's tax/transfer system, by including the effect of transfers but not the effect of income taxes. Second, since the purchase of necessities is made with after-tax dollars, it is logical to use people's after-tax income to draw conclusions about their overall economic wellbeing. However, the before-tax measures are also produced as this was the measure originally used, prior to the time when good quality data on income taxes paid was available.

The MBM takes this concept a step further by moving closer to a measure of disposable income. The MBM income measure is after-tax income with additional non-discretionary expenditures deducted. (These additional deductions are: the personal portion of payroll taxes; other mandatory payroll deductions such as contributions to employer-sponsored pension plans, supplementary health plans and union dues; child support and alimony payments made to another household; out-of-pocket spending on child care; and non-insured but medically-prescribed health-related expenses such as dental and vision care, prescription drugs and aids for persons with disabilities.)

For LICOs and LIMs, the low-income rates are higher when using before-tax income. This result may appear inconsistent at first glance, since income after-tax cannot be any higher than they are before-tax, considering that all transfers, including refundable tax credits, are included in the definition of "before tax" total income. However, with relative measures of low income such as the LICO and LIM, this result is to be expected with any income tax system which, by and large, taxes those with more income at a higher rate than those with less. "Progressive" tax rates, as they are often called, make the distribution of income more compressed. Therefore, some families defined to be in low income before

taking taxes into account are relatively better off and are not in low income on an after-tax basis.

For reference year 2000 (the only year when MBM data are now available), the overall rates for the various measures are:

- LICO (after-tax income) = 10.9%
- LICO (before-tax income) = 14.7%
- LIM (after-tax income) = 11.1%
- MBM (disposable income) = 13.1%

These are person-level prevalence rates.

3. Methodology of the Low-income cutoffs (LICO)

A low income cutoff (LICO) is an income threshold below which a family is likely to spend significantly more of its income on food, shelter and clothing than the average family. The starting point for producing a set of cutoffs is the Family Expenditure Survey (FAMEX), which was redesigned and renamed the Survey of Household Spending (SHS) in 1997. Both surveys produce family expenditures on a wide variety of items, including food, shelter and clothing, which are of interest for LICOs. The relationship between income and the necessities of food, shelter and clothing is at the heart of the low income cutoffs.

Chart 1 uses data from the 1992 FAMEX to illustrate how a LICO is calculated. Each dot in the chart represents the after-tax income and the percentage of after-tax income spent on food, shelter and clothing for a family of four living in an urban area with a population of 30,000 to 99,999. Generally, families with high incomes tend to spend a smaller proportion of their income on the necessities. They spend more dollars than families with lower incomes, but they spend less as a percentage, and have more left over for spending on items that are not necessities. The curved line in Chart 1 is a regression line that has been fitted to the distribution to show the typical relationship between income and spending on food, shelter and clothing. The horizontal line in Chart 1 shows the average spent on food, shelter and clothing by all households. In 1992 this was 43.6% of after-tax income. The LICO methodology then adds 20 percentage points to this

average, representing the situation of a family that is spending significantly more than the average on necessities. Therefore, the income at which a family typically spends 63.6% of its after-tax income on the basics is the low income cutoff. This can be seen graphically by following the upper horizontal line across to the regression line and reading off the LICO from the after-tax income axis – about $21,300 in 1992.

Chart 1 Calculation of a Low Income Cutoff

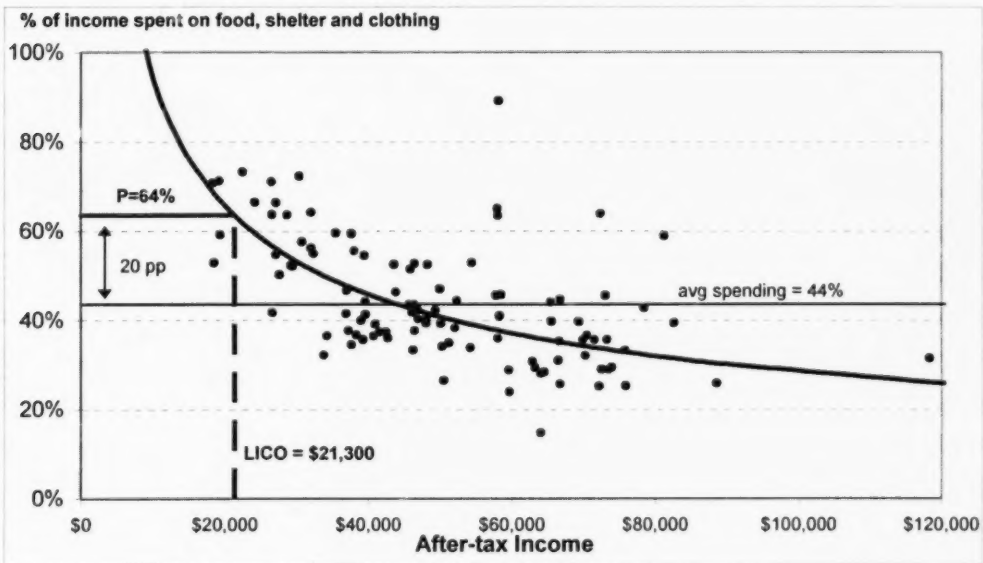

A family with an income below the cutoff is counted as being in low income. Note that the relationship between spending and income is used only in the production of the cutoffs, not in the determination of low income status. A family's low income status depends solely on its income, not on its spending. A family spending 90% of a $60,000 income on food, shelter and clothing would not be counted in low income. Even though this family's spending exceeds 63.6%, its low income status depends on its income, which is above the cutoff. Conversely, a family that spends 50% of a $20,000 income would be considered in low income, even though its spending would put it below the 63.6% line.

Low income cutoffs are produced for seven family sizes and five sizes of area of residence, forming a set of 35 cutoffs. The whole exercise is carried out using both before-tax and after-tax income. These two sets are produced independently. There is no simple relationship, such as the average tax paid, which connects the two sets.

There are many published sets of low income cutoffs, so it may be useful to list three characteristics that distinguish one set from another.

1) **Base year:** The relationship between families' income and spending is associated with a specific point in time, i.e. the year of the expenditure survey used to derive the cutoffs. That particular year is referred to as the base year for the set of cutoffs. The most recent base year is 1992, though cutoffs also exist for 1986, 1978, 1969 and 1959 base years. At the present, the 1992 base is the most frequently used. Statistics Canada has traditionally maintained cutoffs based on the two most recent bases.

2) **Income reference year:** It has been the practice to update the cutoffs each year by applying the annual Consumer Price Index (CPI). This takes inflation into account, but ignores any changes that might have occurred in the spending pattern of families. For example, a set of 1998 cutoffs (1992 base) takes account of inflation between 1992 and 1998, but reflects the spending pattern of 1992.

3) **After-tax or Before-tax:** As mentioned above, any set of cutoffs can be derived from after-tax income or before-tax income, and should be applied to that same income concept. The 1959, 1969 and 1978 based LICOs are available only for pre-tax low income since the Survey of Consumer Finances (SCF) did not at that time collect information on post-tax income.

To give an idea of the variation of the LICO cutoffs by family size and size of area of residence, here are the after-tax LICOs for reference year 2000. (This year was chosen as it is the only year for which MBM cutoffs are currently available.)

Table 1	Size of area of residence				
	Rural areas	Urban areas, population under 30,000	Urban areas, population 30,000 to 99,999	Urban areas, population 100,000 to 499,999	Urban areas, population 500,000 and over
Family size					
1 person	$9,947	$11,498	$12,583	$12,780	$15,172
2 persons	$12,138	$14,030	$15,353	$15,594	$18,513
3 persons	$15,352	$17,745	$19,419	$19,723	$23,415
4 persons	$19,120	$22,101	$24,186	$24,565	$29,163
5 persons	$21,371	$24,701	$27,031	$27,456	$32,595
6 persons	$23,622	$27,301	$29,877	$30,346	$36,027
7 persons or more	$25,872	$29,902	$32,722	$33,237	$39,459

4. Methodology of the Low income measures (LIM)

The low income measure (LIM) is a fixed percentage (50%) of median adjusted family income, where "adjusted" indicates that family needs are taken into account. There is no geographic component to the LIM, as there is with the LICO and MBM. Another difference with the LIM as compared to the other two measures is that the cutoffs are estimated from the income survey used to determine the low income statistics, whereas the others use external data sets.

Adjustment for family sizes reflects the fact that a family's needs increase as the number of members increases. Most would agree that a family of five has greater needs than a family of two. Similarly, the LIM allows for the fact that it costs more to feed a family of five adults than a family of two adults and three children.

To take family size and economies of scale into account, it is common to use an "equivalence scale" to adjust family incomes. Instead of implicitly assuming equal costs for additional family members as a per capita approach would do, the equivalence scale is a set of decreasing factors assigned to the first member, the second member, and so on. The adjusted income amount for the family is

derived by dividing the income value by the sum of the factors assigned to each member. There is no single equivalence scale in use in Canada (or internationally). The one used in the low income measure (LIM) has, however, achieved a high degree of acceptance. In this equivalence scale, the factors are as follows:

- the oldest person in the family receives a factor of 1.0;
- the second oldest person in the family receives a factor of 0.4;
- all other family members aged 16 and over each receive a factor of 0.4;
- all other family members under age 16 receive a factor of 0.3.

For example, a couple without children or a single-parent family with one child both have a conversion factor of 1.4. A single-parent family with two children has a conversion factor of 1.8, and so on. Note that this equivalence scale is very similar to the frequently-used "square root of family size" scale, particularly for families with fewer than 8 persons.

It is also useful to note that LICOs deal with different family sizes by having a separate cutoff for each size, so the equivalence scale is implicit and differs across the various cells in the LICO matrix.

The LIM cutoffs for reference year 2000 are given in Table 2 below. (This year was chosen as it is the only year for which MBM cutoffs are currently available.)

Table 2	Number of children					
	0	1	2	3	4	5
Number of adults						
1	$12,468	$17,455	$21,196	$24,936	$28,676	$32,417
2	$17,455	$21,196	$24,936	$28,676	$32,417	$36,157
3	$22,442	$26,183	$29,923	$33,664	$37,404	-
4	$27,430	$31,170	$34,910	-	-	-
5	$32,417	$36,157	-	-	-	-
6	$37,404	-	-	-	-	-

The basic LIM value that is calculated is the 1-adult 0-children value. The cutoffs in the other cells are derived by multiplying this basic value by the appropriate

value of the equivalence scale. Empty cells are those for which the sample in the survey was not large enough to calculate reliable low-income rates.

5. Methodology of the Market Basket Measure (MBM)

The concept underlying the Market Basket Measure (MBM) of low income, as specified by the Federal/ Provincial/Territorial Working Group on Social Development Research and Information, falls within the family of absolute measures. It attempts to identify a standard of living lying between the poles of subsistence and social inclusion. It goes beyond a *subsistence* standard of living, allowing for the acquisition of resources necessary for taking part in the life of the community.

The measure is intended to be:

- credible in its approach to poverty measurement
- easy to understand
- sensitive to geographic cost differences
- reflect changes in costs rather than changes in income

The objectives of the basket are to identify goods and services to allow a family to :

- eat a nutritious diet
- buy clothing for work and social occasions
- house themselves in their community
- satisfy basic transportation needs for work, school, shopping and participation in community activities
- pay for other necessary expenses

To do this, the following choices were made:

- a nutritious diet as described by the 1998 version of Health Canada's Nutritious Food Basket
- the basket of clothing and footwear defined by the Social Planning Council of Winnipeg's 2000 Acceptable Living Level (A.L.L. 2000) clothing list

- the median rental unit in each community size in each province and territory
- transportation, using public transportation when available in a region
- other necessary goods and services.

These choices were based on very pragmatic reasoning. To the extent possible, it was decided to use "baskets" that had already been developed and to use currently existing data on prices.

So, each year the price of the items covered under food, shelter, clothing and transportation are used. The fifth category, "Other necessary goods and services", is derived in a different fashion.

To balance effort spent with benefits returned, the methodology for pricing other expenses avoids the costly task of pricing, then updating estimates for the numerous items categorized as other expenditures. Therefore, using data on families from the household expenditures survey (Survey of Household Spending), the average total annual expenditures on the selected "other expenses" items are calculated as a proportion of expenditures on food and clothing, for families in the second lowest decile of after-tax income. This value is then applied to the estimated costs of the food and clothing components of the MBM to produce a dollar amount for other expenses.

It is important to note that the MBM is using data on prices of a basket, not expenditures. These are conceptually different: the basket price represents the cost of a fixed selection of goods and services, while expenditure data represent the amount spent and therefore reflect the behaviours and choices or spending patterns of Canadians.

The basket has been priced to reflect the cost of living for a family of two adults and two children. In theory, a basket could be defined for other family sizes and priced separately. However, to save effort, the equivalence scale used for the LIM is used.

The MBM expands on the geographic detail used in the LICOs. The basket is costed by province and the size of area of residence currently used for the LICOs. Both dimensions are desirable because they reflect differences in the cost of living in different parts of Canada and allow the comparison of urban and rural areas within a province.

The MBM cutoffs for reference year 2000 are provided in the following table. (Provinces are indicated in bold; citi es with their own cutoff are listed in italics.)

Table 3	MBM Cutoff
Newfoundland	
Rural areas	$25,556
Urban areas, population under 30,000	$26,281
St. John's	$24,095
Prince Edward Island	
Rural areas	$23,572
Urban areas, population under 30,000	$24,656
Charlottetown	$25,434
Nova Scotia	
Rural areas	$25,182
Urban areas, population under 30,000	$25,429
Urban areas, population 30,000 to 99,999	$23,331
Halifax	$24,607
Sydney	$22,606
New Brunswick	
Rural areas	$24,299
Urban areas, population under 30,000	$24,632
Fredericton	$23,940
Saint John	$22,233
Moncton	$22,940

Québec	
Rural areas	$23,161
Urban areas, population under 30,000	$23,260
Urban areas, population 30,000 to 99,999	$21,182
Urban areas, population 100,000 to 499,999	$21,797
Québec City	$22,156
Montréal	$22,441
Ontario	
Rural areas	$25,117
Urban areas, population under 30,000	$25,091
Urban areas, population 30,000 to 99,999	$23,059
Urban areas, population 100,000 to 499,999	$24,539
Ottawa	$26,503
Hamilton/ Burlington	$23,745
Toronto	$27,343
Manitoba	
Rural areas	$22,932
Urban areas, population under 30,000	$24,135
Brandon	$21,745
Winnipeg	$22,750
Saskatchewan	
Rural areas	$23,237
Urban areas, population under 30,000	$24,220
Urban areas, population 30,000 to 99,999	$21,658
Saskatoon	$22,894
Regina	$22,442
Alberta	
Rural areas	$24,509
Urban areas, population under 30,000	$25,719
Urban areas, population 30,000 to 99,999	$23,677
Edmonton	$23,571
Calgary	$24,180

British Columbia	
Rural areas	$28,376
Urban areas, population under 30,000	$28,752
Urban areas, population 30,000 to 99,999	$26,892
Urban areas, population 100,000 to 499,999	$26,635
Vancouver	$27,791

6. Future developments

Since the MBM is relatively new, the basic plan is to wait until a few years of data have been released. At that time, the reactions of the user community will be important in determining whether to change directions. This could mean modifying the methodology for one or more of the current measures or deciding to feature the MBM over the after-tax LICOs in Statistics Canada's income releases.

Having said this, some ideas are currently being researched related to the LICO methodology. With one exception (the addition of a geographical component and the expansion of family sizes in 1969), the LICO methodology has not changed since its original inception. The three proposals under evaluation are:

- Should we publish an annually updated LICO series?

Although more recent expenditures surveys are available, the primary LICO series is based on the 1992 survey. In fact, the expenditures survey used be conducted approximately every 4 years but has been annual since 1997. So it is possible to develop a LICO series that uses the most recent year of expenditures data for every reference year. The percentage of spending on food, shelter and clothing is decreasing over time, so the choice of base year has an impact on the low income rate.

- Should we take payroll taxes or other "non-discretionary" expenses into account?

Just as there is an argument for preferring after-tax income to before-tax income, there is an argument for moving closer to a measure of disposable income. Due to data availability, one consideration is that the income surveys would not be able to calculate disposable income (no matter how it is defined) prior to 1999. This means that the time series would be much shorter than that using the current LICO series.

- Should we restructure the LICO matrix?

Toronto, Montréal and Vancouver are, by far, the three largest cities in the country. Arguably, each is unique enough to warrant separate consideration in the LICO matrix (as is done with the MBM). Although the population of the country has greatly increased, and the ratio of urban dwellers to rural dwellers is much higher, the LICO matrix continues to use the same size of area of residence groups as originally conceived. In a similar vein, family sizes are, on average, lower than they were in the 1960s. So, while still maintaining a two-dimensional matrix, geography by family size, should the categories be modified?

N° 75F0002MIF au catalogue — N° 011
ISSN: 1707-2867
ISBN: 0-662-78594-0

Document de recherche

Série de documents de recherche - Revenu

Mesure de faible revenu au Canada

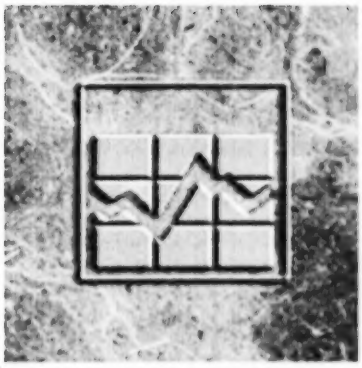

par Philip Giles

Division de la statistique du revenue
5e étage, Immeuble Jean-Talon, Ottawa, K1A 0T6

Téléphone: 1 613 951-7355

Toutes les opinions émises par l'auteur de ce document ne reflètent pas nécessairement celles de Statistique Canada.

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Division de la statistique du revenu, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 ((613) 951-7355; (888) 297-7355: revenu@statcan.ca).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	**1 800 263-1136**
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	**1 800 363-7629**
Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt	**1 800 700-1033**
Télécopieur pour le Progamme des bibliothèques de dépôt	**1 800 889-9734**
Renseignements par courriel	**infostats@statcan.ca**
Site Web	**www.statcan.ca**

Renseignements pour accéder au produit

Le produit nº 75F0002MIF au catalogue est disponible gratuitement. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.ca et de choisir la rubrique Nos produits et services.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.

Statistique Canada
Division de la statistique du revenu

Série de documents de recherche - Revenu

Mesure de faible revenu au Canada

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2004

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Décembre 2004

No 75F0002MIF au catalogue

ISSN: 1707-2867

ISBN: 0-662-78594-0

Périodicité : hors-série

Ottawa

This publication is available in English upon request (Catalogue no. 75F0002MIE)

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Résumé

La mesure du faible revenu au Canada ne date pas d'hier. Le présent document regroupe l'information existante et montre l'état actuel des trois mesures du faible revenu au Canada : les seuils de faible revenu (SFR) et mesures de faible revenu (MFR) et la mesure fondée sur un panier de consommation (MPC).

La méthode de calcul de chacune des trois mesures est présentée dans ce document. Les perspectives d'avenir par rapport aux mesures de faible revenu au Canada sont aussi incluses dans cette publication.

Table des matières

1. Introduction 6

2. Comparaison des mesures de faible revenu 8

3. Méthode de calcul des seuils de faible revenu (SFR) 10

4. Méthode de calcul des mesures de faible revenu (MFR) 14

5. Méthode de calcul de la mesure fondée sur un panier de consommation (MPC) 16

6. Perspectives d'avenir 21

1. Introduction

La mesure du faible revenu au Canada ne date pas d'hier. Les recherches menées à Statistique Canada ont abouti au milieu des années 60 à l'établissement de seuils de faible revenu (SFR). Il s'agissait de valeurs indiquant un seuil de revenu en deçà duquel une famille est susceptible de consacrer une part beaucoup plus importante de son revenu à l'alimentation, au logement et à l'habillement qu'une famille moyenne.

Publiés en 1967, les premiers SFR étaient fondés sur l'Enquête sur les dépenses des familles (EDF) de 1959. Il y avait cinq seuils, correspondant à la taille de la famille, soit une, deux, trois ou quatre personnes et cinq personnes ou plus. Les seuils de 1959 ont été mis à jour chaque année au moyen de l'Indice des prix à la consommation. Un nouvel ensemble de SFR a été produit à partir des données de l'EDF de 1969. La méthode employée était identique sauf que le nombre de seuils passait de 5 à 35, selon sept différentes tailles de familles (jusqu'à sept personnes et plus), chacune recoupée par cinq régions géographiques. La région géographique correspondait à la taille de la région de résidence, allant de région rurale à grande région urbaine. Les années de base subséquentes des SFR étaient 1978, 1986 et 1992.

Statistique Canada produit en outre depuis 1991 la mesure de faible revenu (MFR) (les séries chronologiques ont toutefois été établies rétrospectivement). La MFR est définie comme étant la moitié du revenu familial médian (le revenu est ajusté en fonction de la taille de la famille). La MFR est la mesure utilisée le plus souvent à l'échelle internationale, particulièrement aux fins de comparaisons entre pays. Malheureusement, sa popularité tient principalement à la simplicité du calcul, et non à une justification scientifique solide.

À compter de 1997, Développement des ressources canadiennes Canada a élaboré, de concert avec le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la recherche et l'information dans le domaine du développement social, la mesure fondée sur un panier de consommation (MPC). Comme l'indique son nom, la

mesure fondée sur un panier de consommation est un indicateur de faible revenu fondé sur les « biens et services » plutôt qu'un indicateur « relatif ». La MPC estime le coût d'un panier de biens et services donnés pour l'année de référence, en supposant que tous les articles dans le panier sont entièrement compris dans les dépenses du ménage. Tout ménage ayant un niveau de revenu inférieur au coût du panier est considéré comme étant à faible revenu. Les MPC ont été publiées pour l'année de référence 2000. Les taux de faible revenu et d'autres statistiques ont été produits selon ces mesures. Jusqu'ici, on a publié des statistiques portant sur cette seule année.

Le présent document est fondé sur des renseignements tirés de plusieurs autres documents. Son utilité tient à ce qu'il regroupe l'information existante et montre l'état actuel de chacune des mesures. Les plus récents de ces documents sources sont indiqués ci-dessous. Ils sont fondés à leur tour sur des rapports précédents portant sur la question de la mesure du faible revenu au Canada. Le lecteur qui trouve que le présent document n'est pas suffisamment détaillé peut obtenir plus de renseignements en consultant les documents ci-dessous.

- **Les seuils de faible revenu de 1994 à 2003 et les mesures de faible revenu de 1992 à 2001**
  Division de la statistique du revenu, Statistique Canada, 2004
  N° 75F0002MIF2004002 au catalogue de Statistique Canada
  http://www.statcan.ca/english/research/75F0002MIE/75F0002MIE2004002.pdf
  http://www.statcan.ca/francais/research/75F0002MIF/75F0002MIF2004002.pdf

- **Exploration de questions méthodologiques liées à la création de la mesure de faible revenu du panier de consommation de DRHC**
  Sylvie Michaud, Cathy Cotton et Kevin Bishop
  Division de la statistique du revenu, 2004
  N° 75F0002MIF2004001 au catalogue de Statistique Canada
  http://www.statcan.ca/english/research/75F0002MIE/75F0002MIE2004001.pdf
  http://www.statcan.ca/francais/research/75F0002MIF/75F0002MIF2004001.pdf

- **Les statistiques de 2000 sur le faible revenu selon la mesure du panier de consommation**
  Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique, Développement des ressources humaines Canada, 2003
  N° RH63-1/569-03-03 au catalogue de DRHC
  http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/Collection/RH63-1-569-03-03E.pdf
  http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/Collection/RH63-1-569-03-03F.pdf

2. Comparaison des mesures de faible revenu

La méthode employée pour chacune des mesures est décrite en plus grand détail dans les sections qui suivent. Il convient cependant de formuler ici quelques observations.

Toutes trois mesures sont fondées sur la « famille économique » comme entité dans laquelle les ressources économiques sont partagées. La famille économique est définie comme étant le groupe de personnes qui vivent dans le même ménage et qui sont unies par les liens du sang, du mariage, de l'union de fait ou de l'adoption. Ainsi, les familles comprenant trois générations sont considérées comme étant une seule famille économique mais trois personnes non apparentées qui partagent un logement à titre de colocataires sont considérées comme étant trois familles économiques.

Toutes trois mesures définissent la population à faible revenu en fonction du revenu. Même si le revenu est souvent utilisé à cette fin, principalement en raison de la disponibilité des données, d'autres stratégies de mesure du faible revenu pourraient reposer sur d'autres caractéristiques comme les dépenses, les actifs, l'étape de la vie (étudiant à plein temps, parent avec jeunes enfants, personne retraitée) ou une combinaison de ces caractéristiques servant à déterminer si une personne ou une famille donnée est à faible revenu.

Ainsi, l'approche de base de la définition du faible revenu est la même pour chacune des mesures, c'est-à-dire qu'un seuil est établi et comparé au revenu d'une famille économique (calculé en faisant la somme du revenu de chaque

membre de la famille). Une famille dont le revenu est inférieur au seuil est définie comme étant à faible revenu; autrement, non. On attribue à tous les membres d'une famille économique les caractéristiques de faible revenu de la famille dans laquelle ils vivent.

Ces mesures comportent de nombreuses similarités mais aussi une différence importante. Elles sont fondées sur différents concepts du revenu. On utilise pour le SFR et la MPC deux différentes mesures du revenu, soit le revenu avant impôt et le revenu après impôt. Le revenu avant impôt est la somme du revenu tiré d'un emploi (provenant d'un travail salarié ainsi qu'autonome), du revenu de placements, du revenu de retraite et du revenu provenant de programmes de transferts gouvernementaux. Le revenu après impôt est le revenu avant impôt moins l'impôt sur le revenu payé.

Statistique Canada privilégie l'utilisation du revenu après impôt pour la mesure du faible revenu. Cela tient à plusieurs raisons. En premier lieu, tant l'impôt sur le revenu que les transferts sont des méthodes de redistribution du revenu. Les taux de faible revenu calculés avant impôt ne reflètent qu'en partie l'incidence totale de la redistribution découlant du système fiscal et de transferts du Canada, puisqu'ils incluent l'effet des transferts mais non l'effet de l'impôt sur le revenu. En deuxième lieu, étant donné que l'achat de nécessités est effectué avec des dollars après impôt, il est logique d'utiliser le revenu après impôt des personnes pour tirer des conclusions au sujet de leur bien-être économique global. Toutefois, on produit également des mesures du revenu avant impôt parce qu'il s'agit de la mesure qui était utilisée initialement, soit avant que des données de qualité sur l'impôt sur le revenu payé ne soient disponibles.

La MPC fait encore un pas en avant en se rapprochant d'une mesure du revenu disponible. La MPC est une mesure du revenu après impôt et après déduction d'autres dépenses obligatoires. (Ces déductions supplémentaires sont la portion des charges sociales de l'employé; d'autres retenues obligatoires sur la paye comme les cotisations aux régimes de pension d'employeur, les cotisations aux régimes d'assurance-santé complémentaires et les cotisations syndicales; les pensions alimentaires et allocations de soutien des enfants versées à un autre

ménage; les menues dépenses au titre des soins aux enfants; et les dépenses pour soins de santé non assurés mais prescrits par un médecin, comme les soins dentaires et les soins de la vue, les médicaments sur ordonnance et les aides aux personnes handicapées.)

Pour les SFR et les MFR, les taux de faible revenu sont plus élevés lorsqu'ils sont fondés sur le revenu avant impôt. Ce résultat peut sembler illogique à première vue, étant donné que le revenu après impôt ne peut pas être supérieur à celui avant impôt, puisque tous les transferts, y compris les crédits d'impôts remboursables, sont inclus dans la définition du revenu total « avant impôt ». Toutefois, des mesures relatives du faible revenu comme le SFR et la MFR sont susceptibles d'engendrer pareils résultats dans le cadre de tout système d'imposition dans lequel, de façon générale, les personnes ayant des revenus plus élevés sont imposées à un taux supérieur à celui qui s'applique aux personnes dont le revenu est plus faible. Les taux d'imposition dits « progressifs » engendrent souvent une distribution du revenu plus comprimée. Par conséquent, certaines familles se situant dans la catégorie du faible revenu avant que l'on ne tienne compte des impôts se retrouvent en relativement meilleure position lorsque le calcul est basé sur le revenu après impôt et, selon ce critère, ne figurent pas parmi les familles à faible revenu.

Pour l'année de référence 2000 (la seule année pour laquelle les données sur la MPC sont disponibles maintenant), les taux globaux pour les diverses mesures sont les suivants :

- SFR (revenu après impôt) = 10,9 %
- SFR (revenu avant impôt) = 14,7 %
- MFR (revenu après impôt) = 11,1 %
- MPC (revenu disponible) = 13,1 %

Ce sont les taux de prévalence au niveau de la personne.

3. Méthode de calcul des seuils de faible revenu (SFR)

Le seuil de faible revenu (SFR) est un seuil de revenu en deçà duquel une famille est susceptible de consacrer une part beaucoup plus importante de son

revenu à l'alimentation, au logement et à l'habillement qu'une famille moyenne. Le point de départ pour produire un ensemble de seuils est l'Enquête sur les dépenses des familles (EDF), qui a été remaniée et renommée Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) en 1997. Les deux enquêtes servent à produire des données sur les dépenses des familles pour une gamme variée d'éléments, y compris l'alimentation, le logement et l'habillement, qui présentent un intérêt du point de vue des SFR. Le rapport qui existe entre le revenu et les nécessités en matière d'alimentation, de logement et d'habillement est au cœur des seuils de faible revenu.

Le graphique 1 utilise les données de l'EDF de 1992 pour illustrer la façon dont un SFR est calculé. Chaque point sur le diagramme correspond au revenu après impôt et au pourcentage de ce revenu consacré à l'alimentation, au logement et à l'habillement, pour une famille de quatre personnes qui vit dans une région urbaine de 30 000 à 99 000 habitants. De façon générale, les familles qui ont un revenu élevé ont tendance à consacrer une proportion plus petite de leur revenu aux nécessités. Elles dépensent davantage d'argent que les familles ayant un revenu plus faible, mais elles dépensent moins en pourcentage, et il peut leur rester plus d'argent à consacrer à des biens qui ne sont pas des nécessités. La courbe du graphique 1 est une droite de régression qui a été rajustée à la distribution pour montrer le rapport type qui existe entre le revenu et les dépenses en matière d'alimentation, de logement et d'habillement. La droite horizontale du graphique 1 montre la moyenne des dépenses au titre de l'alimentation, du logement et de l'habillement de tous les ménages. En 1992, ces dépenses représentaient 43,6 % du revenu après impôt. Selon la méthode de calcul des SFR, on ajoute 20 points de pourcentage à cette moyenne afin de représenter la situation d'une famille qui dépense beaucoup plus que la moyenne pour les nécessités. Par conséquent, le revenu d'une famille qui consacre généralement 63,6 % de son revenu après impôt à ses besoins de base correspond au seuil de faible revenu. Sur le graphique, on suit la droite horizontale supérieure jusqu'au point d'intersection avec la droite de régression, et on peut lire le SFR sur l'axe du revenu après impôt — soit environ 21 300 $ en 1992.

Graphique 1 Calcul d'un seuil de faible revenu

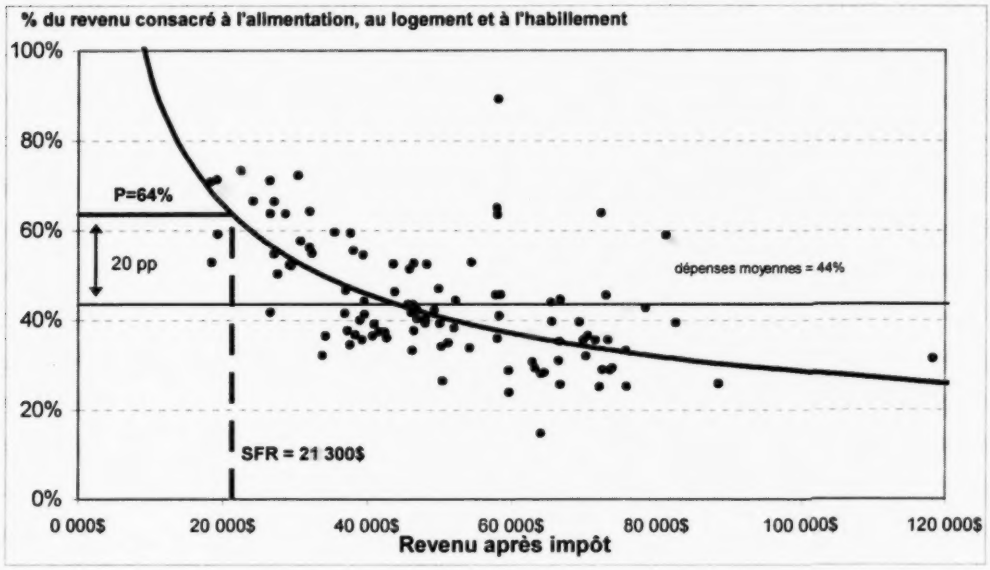

Une famille dont le revenu se situe au-dessous du seuil est considérée comme une famille à faible revenu. Il convient de souligner que le rapport qui existe entre les dépenses et le revenu est utilisé uniquement pour produire les seuils et non pour déterminer la situation de faible revenu. La situation de faible revenu d'une famille dépend uniquement du revenu de cette famille et non de ses dépenses. Une famille qui dépense 90 % d'un revenu de 60 000 $ pour l'alimentation, le logement et l'habillement n'est pas considérée comme une famille à faible revenu. Même si cette famille a des dépenses supérieures à 63,6 % au titre des nécessités, sa situation de faible revenu dépend de son revenu, lequel se situe au-dessus du seuil. Par contre, une famille qui consacre 50 % d'un revenu de 20 000 $ aux nécessités est considérée comme une famille à faible revenu, même si ses dépenses se situent en deçà du seuil de 63,6 %.

On produit des seuils de faible revenu pour des familles de sept tailles différentes et à l'égard de régions de résidence de cinq tailles, soit un ensemble de 35 seuils. L'ensemble de l'exercice est effectué à partir du revenu avant impôt ainsi que du revenu après impôt. Ces deux ensembles sont produits de façon

indépendante. Il n'existe pas de rapport simple, comme le montant moyen d'impôt versé, pour relier les deux ensembles.

De nombreux ensembles de seuils de faible revenu sont publiés. Il est donc utile d'énumérer les trois caractéristiques qui les distinguent les uns des autres.

1) **Année de base :** Le rapport qui existe entre le revenu et les dépenses des familles est lié à un point particulier dans le temps, c'est-à-dire l'année de l'enquête sur les dépenses qui est utilisée pour calculer les seuils. Cette année particulière est désignée comme année de base pour l'ensemble de seuils. L'année de base la plus récente est 1992, mais il existe aussi des seuils pour 1986, 1978, 1969 et 1959. À l'heure actuelle, l'année de base 1992 est la plus fréquemment utilisée. Statistique Canada a toujours établi les seuils à partir des deux années de base les plus récentes.

2) **Année de référence au titre du revenu :** On met à jour les seuils chaque année en appliquant l'indice des prix à la consommation (IPC) pour l'année. Ainsi, on tient compte de l'inflation, mais on laisse de côté les changements qui peuvent avoir touché les habitudes de dépense des familles. Par exemple, un ensemble de seuils pour 1998 (base de 1992) tient compte de l'inflation entre 1992 et 1998, mais reflète les habitudes de dépense de 1992.

3) **Revenu après impôt ou avant impôt :** Tel qu'il est mentionné ci-dessus, chaque ensemble de seuils est calculé à partir du revenu après impôt ou du revenu avant impôt et devrait s'appliquer au même concept de revenu. Les SFR pour les années de référence 1959, 1969 et 1978 sont disponibles uniquement pour le faible revenu avant impôt, étant donné que l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) ne recueillait pas à ce moment-là de données sur le revenu après impôt.

Les SFR après impôt pour l'année de référence 2000 indiqués ci-dessous donnent une idée de la variation des SFR selon la taille de la famille et la taille de la région de résidence. (Cette année a été sélectionnée parce qu'elle est la seule pour laquelle des seuils de la MPC sont disponibles actuellement.)

Tableau 1	Taille de la région de résidence				
	Régions rurales	Régions urbaines, moins de 30,000 habitants	Régions urbaines, 30,000 à 99,999 habitants	Régions urbaines, 100,000 à 499,999 habitants	Régions urbaines, 500,000 habitants et plus
Taille de l'unité familiale					
1 personne	9 947$	11 498$	12 583$	12 780$	15 172$
2 personnes	12 138$	14 030$	15 353$	15 594$	18 513$
3 personnes	15 352$	17 745$	19 419$	19 723$	23 415$
4 personnes	19 120$	22 101$	24 186$	24 565$	29 163$
5 personnes	21 371$	24 701$	27 031$	27 456$	32 595$
6 personnes	23 622$	27 301$	29 877$	30 346$	36 027$
7 personnes et plus	25 872$	29 902$	32 722$	33 237$	39 459$

4. Méthode de calcul des mesures de faible revenu (MFR)

La mesure de faible revenu (MFR) est un pourcentage fixe (50 %) du revenu familial médian rajusté, ce dernier terme indiquant que les besoins de la famille sont pris en compte. La MFR ne comprend pas une composante géographique comme dans le cas du SFR et de la MPC. La MFR diffère également des deux autres mesures en ce que les seuils sont estimés à partir des données de l'enquête sur le revenu utilisée pour déterminer les statistiques de faible revenu, tandis que les deux autres mesures sont fondées sur des ensembles de données externes.

L'ajustement pour la taille de la famille reflète le fait que les besoins d'une famille augmentent au fur et à mesure qu'augmente le nombre de membres de la famille. La plupart des gens reconnaissent qu'une famille de cinq personnes a des besoins plus importants qu'une famille de deux personnes. Dans cette même optique, la MFR tient compte du fait qu'il en coûte davantage pour nourrir une famille de cinq adultes qu'une famille de deux adultes et trois enfants.

Pour tenir compte de la taille de la famille et de telles économies d'échelle, on se sert fréquemment d'une « échelle d'équivalence » qui permet d'ajuster le revenu familial. Au lieu de supposer implicitement des coûts égaux pour les autres membres de la famille, comme c'est le cas selon l'approche du revenu par habitant, l'échelle d'équivalence constitue un ensemble de facteurs décroissants attribués au premier membre, au deuxième membre, etc. Le montant du revenu rajusté pour la famille est calculé en divisant la valeur du revenu par la somme des facteurs attribués à chaque membre. Il n'y a pas d'échelle d'équivalence unique au Canada (ou utilisée à l'échelle internationale). Celle dont on se sert pour la mesure de faible revenu (MFR) a toutefois atteint un degré d'acceptation élevé. Dans cette échelle d'équivalence, les facteurs sont les suivants :

- la personne la plus âgée de la famille reçoit un facteur de 1,0;
- la personne suivante en âge reçoit un facteur de 0,4;
- tous les autres membres de la famille âgés de 16 ans et plus reçoivent chacun un facteur de 0,4;
- tous les autres membres de la famille de moins de 16 ans reçoivent un facteur de 0,3.

Par exemple, un couple sans enfant ou une famille monoparentale avec un enfant ont tous deux un facteur de conversion de 1,4. Une famille monoparentale avec deux enfants reçoit un facteur de conversion de 1,8, et ainsi de suite. Il convient de souligner que cette échelle d'équivalence est très similaire à celle souvent utilisée qui repose sur la « racine carrée de la taille de la famille », particulièrement dans le cas des familles de moins de huit personnes.

Il convient également de souligner que les SFR comprennent un seuil différent pour chaque taille de famille, de sorte que l'échelle d'équivalence est implicite et diffère selon les différentes cellules de la matrice des SFR.

Les seuils de la MFR pour l'année de référence 2000 sont indiqués au tableau 2 ci-dessous. (Cette année a été sélectionnée parce qu'elle est la seule pour laquelle les seuils de la MPC sont disponibles actuellement.)

Tableau 2	Nombre d'enfants					
	0	1	2	3	4	5
Nombre d'adultes						
1	12 468$	17 455$	21 196$	24 936$	28 676$	32 417$
2	17 455$	21 196$	24 936$	28 676$	32 417$	36 157$
3	22 442$	26 183$	29 923$	33 664$	37 404$	-
4	27 430$	31 170$	34 910$	-	-	-
5	32 417$	36 157$	-	-	-	-
6	37 404$	-	-	-	-	-

La valeur de base de la MFR qui est calculée est la valeur 1 adulte 0 enfant. Les seuils dans les autres cellules sont obtenus en multipliant cette valeur de base par la valeur appropriée de l'échelle d'équivalence. Les cellules vides sont celles pour lesquelles l'échantillon de l'enquête n'était pas de taille suffisante pour permettre de calculer des taux de faible revenu fiables.

5. Méthode de calcul de la mesure fondée sur un panier de consommation (MPC)

Le concept qui sous-tend la mesure fondée sur un panier de consommation (MPC) du faible revenu, tel que précisé par le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la recherche et l'information dans le domaine du développement social, entre dans la catégorie des mesures absolues. Elle tente de cerner un niveau de vie qui se situe entre deux pôles, à savoir la subsistance et l'inclusion sociale. Elle va au-delà du niveau de *subsistance*, tenant compte de l'acquisition des ressources nécessaires pour participer à la vie de la collectivité.

Cette mesure est censée :

- être crédible dans son approche de la mesure de la pauvreté
- être facile à comprendre
- être sensible aux différences sur le plan des coûts entre les régions géographiques

- refléter les changements sur le plan des coûts plutôt que les changements sur le plan du revenu

Le panier vise à déterminer les biens et services nécessaires pour permettre à une famille :

- d'avoir un régime alimentaire nutritif
- d'acheter des vêtements pour le travail et les sorties
- de se loger dans sa collectivité
- de répondre à ses besoins de transport de base pour se rendre au travail, à l'école, faire les courses et participer à des activités communautaires
- de dépenser pour d'autres biens nécessaires

À cette fin, on a fait les choix suivants :

- un régime nutritif tel que décrit dans la version de 1998 du Panier de provisions nutritif de Santé Canada
- le panier de vêtements et chaussures selon la liste établie pour le niveau de vie acceptable en 2000 (A.L.L. 2000) du Social Planning Council of Winnipeg
- le logement locatif médian dans chaque taille de collectivité dans chaque province et territoire
- le transport, y compris le transport en commun lorsque disponible dans une région
- les autres biens et services nécessaires

Ces choix étaient fondés sur un raisonnement très pragmatique. Dans la mesure du possible, il a été décidé d'utiliser les « paniers » déjà établis et les données existantes sur les prix.

Ainsi, on utilise chaque année le prix des éléments couverts sous les rubriques alimentation, logement, vêtements et transport. La cinquième catégorie « autres biens et services nécessaires », est calculée d'une manière différente.

Pour mettre en équilibre les efforts déployés et les avantages retirés, la méthode de calcul des autres dépenses évite d'établir les prix puis de mettre à jour les estimations pour les nombreux éléments classés dans la catégorie « autres

dépenses ». Par conséquent, on utilise des données sur les familles tirées de l'Enquête sur les dépenses des ménages pour calculer les dépenses annuelles moyennes totales au titre des éléments dans la catégorie « autres dépenses » en proportion des dépenses au titre de l'alimentation et de l'habillement, pour les familles dans l'avant-dernier décile de revenu après impôt. On applique alors cette valeur aux coûts estimés des composantes nourriture et habillement de la MPC de manière à produire un montant en dollars pour les autres dépenses.

Il importe de signaler que la MPC est fondée sur des données sur les prix d'un panier et non sur les dépenses. Il s'agit de deux concepts différents. Le prix du panier représente le coût d'un ensemble particulier de biens et services, tandis que les données sur les dépenses représentent le montant dépensé et, par conséquent, reflètent les comportements et les choix ou les habitudes de dépense des Canadiens.

Le prix du panier a été établi de manière à refléter le coût de vie d'une famille de deux adultes et deux enfants. En théorie, un panier pourrait être établi pour d'autres tailles de familles et le prix pourrait être calculé séparément. Toutefois, pour faciliter la tâche, on utilise l'échelle d'équivalence pour la MFR.

La MPC est plus détaillée au niveau géographique que les SFR. Le coût du panier est établi selon la province et la taille de la région de résidence utilisée actuellement pour les SFR. Les deux dimensions sont souhaitables parce qu'elles reflètent les différences sur le plan du coût de la vie entre les différentes régions du Canada et permettent de comparer les régions urbaines et rurales d'une même province.

Les seuils de la MPC pour l'année de référence 2000 sont indiqués au tableau ci-dessous. (Les provinces sont indiquées en caractères gras, les villes et leurs seuils, en italiques.)

Tableau 3	Seuil de la MPC
Terre-Neuve	
Régions rurales	25 556$
Régions urbaines, moins de 30,000 habitants	26 281$
St-John's	24 095$
Île-du-Prince-Édouard	
Régions rurales	23 572$
Régions urbaines, moins de 30,000 habitants	24 656$
Charlottetown	25 434$
Nouvelle-Écosse	
Régions rurales	25 182$
Régions urbaines, moins de 30,000 habitants	25 429$
Régions urbaines, 30,000 à 99,999 habitants	23 331$
Halifax	24 607$
Sydney	22 606$
Nouveau-Brunswick	
Régions rurales	24 299$
Régions urbaines, moins de 30,000 habitants	24 632$
Fredericton	23 940$
Saint John	22 233$
Moncton	22 940$
Québec	
Régions rurales	23 161$
Régions urbaines, moins de 30,000 habitants	23 260$
Régions urbaines, 30,000 à 99,999 habitants	21 182$
Régions urbaines, 100,000 à 499,999 habitants	21 797$
Ville de Québec	22 156$
Montréal	22 441$

Ontario	
Régions rurales	25 117$
Régions urbaines, moins de 30,000 habitants	25 091$
Régions urbaines, 30,000 à 99,999 habitants	23 059$
Régions urbaines, 100,000 à 499,999 habitants	24 539$
Ottawa	26 503$
Hamilton/ Burlington	23 745$
Toronto	27 343$
Manitoba	
Régions rurales	22 932$
Régions urbaines, moins de 30,000 habitants	24 135$
Brandon	21 745$
Winnipeg	22 750$
Saskatchewan	
Régions rurales	23 237$
Régions urbaines, moins de 30,000 habitants	24 220$
Régions urbaines, 30,000 à 99,999 habitants	21 658$
Saskatoon	22 894$
Regina	22 442$
Alberta	
Régions rurales	24 509$
Régions urbaines, moins de 30,000 habitants	25 719$
Régions urbaines, 30,000 à 99,999 habitants	23 677$
Edmonton	23 571$
Calgary	24 180$
Colombie-Britannique	
Régions rurales	28 376$
Régions urbaines, moins de 30,000 habitants	28 752$
Régions urbaines, 30,000 à 99,999 habitants	26 892$
Régions urbaines, 100,000 à 499,999 habitants	26 635$
Vancouver	27 791$

6. Perspectives d'avenir

Comme la MPC est une mesure relativement nouvelle, on prévoit essentiellement attendre que plusieurs années de données soient publiées. Il s'agira alors de déterminer s'il y a lieu de changer d'orientation, décision dans laquelle les réactions des utilisateurs joueront un rôle important. Dans l'affirmative, on pourrait modifier la méthode utilisée pour une ou plusieurs des mesures actuelles ou décider de privilégier la MPC par rapport aux SFR après impôt dans les diffusions de Statistique Canada sur le revenu.

Ceci dit, on examine actuellement plusieurs idées se rapportant à la méthode de calcul des SFR. Sauf une exception (l'ajout de composantes géographiques et l'expansion des tailles de familles en 1969), la méthode de calcul des SFR n'a pas changé depuis sa mise en œuvre initiale. Les trois propositions en cours d'évaluation sont :

- Devrions-nous publier des séries de données sur les SFR mises à jour annuellement?

Malgré la disponibilité de données d'enquêtes plus récentes sur les dépenses, la principale série de données sur les SFR est fondée sur l'enquête de 1992. En fait, l'enquête sur les dépenses, menée auparavant tous les quatre ans, est menée annuellement depuis 1997. Il est donc possible d'élaborer une série de données sur les SFR fondée sur la plus récente année de données sur les dépenses pour chaque année de référence. Comme le pourcentage du revenu que représentent les dépenses au titre de la nourriture, du logement et de l'habillement diminue au fil du temps, le choix de l'année de base a une incidence sur le taux de faible revenu.

- Devrions-nous tenir compte des charges sociales ou autres dépenses « non discrétionnaires » ?

Tout comme il existe un argument en faveur d'utiliser le revenu après impôt de préférence au revenu avant impôt, il en existe un en faveur de se rapprocher d'une mesure du revenu disponible. Étant donné la disponibilité de données, l'un des facteurs qui entrent en ligne de compte est que les enquêtes sur le revenu

ne permettraient pas de calculer le revenu disponible (quelle qu'en soit la définition) pour les années préalables à 1999. Par conséquent, la série chronologique serait beaucoup plus courte que celle fondée sur les séries actuelles de données sur les SFR.

- Devrions-nous restructurer la matrice des SFR?

Toronto, Montréal et Vancouver sont de loin les trois plus grandes villes du Canada. On peut soutenir que chacune est unique en son genre et mérite d'être considérée séparément dans la matrice des SFR (comme dans le cas de la MPC). Bien que la population du pays ait beaucoup augmenté et que le ratio des résidents des régions urbaines aux résidents des régions rurales soit beaucoup plus élevé, la matrice des SFR continue d'utiliser les mêmes groupes de tailles de régions de résidence que ceux établis initialement. Dans le même ordre d'idée, les tailles des familles sont, en moyenne, inférieures à ce qu'elles étaient dans les années 60. Par conséquent, tout en maintenant une matrice bidimensionnelle, géographie selon la taille de la famille, y a-t-il lieu de modifier les catégories?